

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 30 JUIN 2016 STATUANT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015**

CENTRE COMMERCIAL PRIMA



ENTREPOT FRIGORIFIQUE SEMAT



CENTRE COMMERCIAL CAP SUD



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 30 JUIN 2016 STATUANT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015**

SOMMAIRE :

- 1- LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES
- 2- LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 3- LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES
- 4- LE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
- 5- LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015
- 6- LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE REGISTRE DE TITRES NOMINATIFS
- 7- LA LISTE DES ADMINISTRATEURS
- 8- L'AVIS DE CONVOCATION ET LE TEXTE DES RESOLUTIONS PARUS DANS LE QUOTIDIEN FRATERNITE – MATIN DES 15 ET 27 JUIN 2016

SETAO

**1- LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES**

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
« SETAO »**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 FCFA
Siège Social : 22, rue des Foreurs – 01 BP 925 – Abidjan 01
R.C.C.M.–ABJ–1950–B–1219

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous rendre compte de notre gestion et soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultat de votre Société au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que vous faire part de son évolution prévisible.

RESULTAT ET ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2015

Au cours de l'exercice écoulé, SETAO a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 6.479.607.801 F CFA contre 9.138.078.278 F CFA pour l'exercice précédent.

L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 340.109.949 F CFA contre un bénéfice net de 2.112.605.831 F CFA pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la situation de la Société, telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élèvent à un montant négatif de 2.696.273.902 F CFA.

En 2015, la Société a livré les entrepôts frigorifiques SEMAT à Abidjan Zone 3.

Les travaux de réhabilitation du centre commercial PRIMA ont bien avancé en 2015 et la livraison doit intervenir au premier semestre 2016.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 340.109.949 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur serait ainsi ramené de 4.826.509.664 F CFA à 4.486.399.715 F CFA.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES 2016

Des études et travaux préliminaires de réhabilitation de l'ancienne partie de Cap Sud (ex Super Hayat) pour un montant de 445 052 457 FCFA sont en cours. Un contrat plus important concernant la réhabilitation totale de cette partie devrait intervenir mi-2016 .

Après appel d'offres public, la société a été retenue en mars 2016 pour la réhabilitation partielle de l'étanchéité des bâtiments de l'INP-HB à Yamoussoukro pour un montant d'environ 3 000 000 000 F CFA.

Suite aux travaux d'urgence réalisés en 2014, des perspectives positives de concrétisation du projet de travaux de réhabilitation du CHU de Yopougon existent avec la mise en place d'un financement extérieur mais nécessitent des études complémentaires.

Un accord de développement a été signé avec la CIE pour la conception et la construction de son nouveau siège social à Abidjan Zone 3 ; les études sont en cours et pourraient nous conduire à un démarrage du projet sur site en fin d'année 2016.

Fin 2016, un projet hôtelier en développement au Plateau pourrait aboutir avec un investisseur privé.

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la Société, il est prévu le remboursement par la Société d'une partie du prêt octroyé par BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL à hauteur de 2.000.000 d'euros sur un montant total de 5.800.000 euros.

Par ailleurs, la Société est actuellement en négociations avec la CIE pour lui céder un terrain comprenant des constructions, situé à Abidjan – zone 4, que la CIE occupe depuis de très nombreuses années mais dont la SETAO est toujours propriétaire. Le prix de cette cession serait de l'ordre de 1,4 milliard de F CFA.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE AU REGARD DES DISPOSITIONS LEGALES

Nous vous rappelons que, du fait des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, les actionnaires de la Société avaient été consultés sur la dissolution de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2000 et s'étaient prononcés sur la poursuite de l'activité. BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL a toujours assuré la Société de son soutien notamment en matière de financement de ses besoins de trésorerie.

Bien que les capitaux propres soient toujours inférieurs à la moitié du capital social, la situation s'améliore et, au 31 décembre 2015, ceux-ci s'établissent à un montant négatif de 2.696.273.902 F CFA contre 3.036.383.851 pour l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Au cours du dernier trimestre 2015, la Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014 et a reçu une notification définitive de redressement fiscal.

Elle a déposé un recours administratif le 27 janvier 2016.

NORMES COMPTABLES

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté un nouveau référentiel comptable appelé SYSCOA révisé qui devait entrer pour la première fois à l'exercice comptable clos le 31 décembre 2015. Toutefois, compte des incidences fiscales importantes, le Conseil des Ministres de la République de Côte d'Ivoire du 27 janvier 2016 a suspendu l'application de ce nouveau référentiel et par conséquent, conformément aux termes de la note de service du 6 janvier 2016 émanant de la Direction Générale des Impôts, les états financiers de l'exercice 2015 sont établis selon les règles du SYSCOHADA.

RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons de :

- vous prononcer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que sur les rapports des Commissaires aux Comptes,
- approuver le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- donner quitus de sa gestion à votre Conseil d'Administration,
- approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2015,
- renouveler des mandats d'administrateurs.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.



Le Conseil d'Administration

2- LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société d'études et de travaux pour l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO)

Rapport des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique
de l'Ouest, S.A.
SETAO
22, rue des foreurs
01 BP 925 Abidjan 01

Le 15 juin 2016

Rapport des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires de la Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO) comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) pour l'exercice clos à cette date, et l'état annexé.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable. Le Conseil d'Administration est également responsable du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la mention portée à la section B1 page 22 de l'état annexé aux états financiers relative au redressement fiscal en cours.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

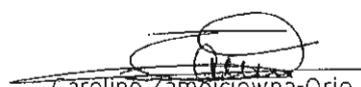
Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas fait l'objet de reconstitution dans les délais prévus par les dispositions de l'article 665 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. En effet, votre société disposait d'un délai de deux ans expirant le 31 décembre 2002 pour reconstituer ses fonds propres.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG

Ernst & Young, S.A.


Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé


Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé
Associée

**3- LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET
SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES**

Société d'études et de travaux pour l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique
de l'Ouest, S.A.
SETAO
22, rue des foreurs
01 BP 925 Abidjan 01

Le 15 juin 2016

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés et que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

1.2 Conventions conclues non préalablement autorisées

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention non autorisée par le Conseil d'Administration.

2. Conventions déjà autorisées par l'assemblée générale

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de prestation de services avec Bouygues Bâtiments International

- Administrateur concerné : Monsieur Olivier Montfort jusqu'en mars 2015 et Monsieur Richard Dupuis depuis le 5 mars 2015.
- Nature et objet : Convention de prestations de services conclue avec BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL. Cette convention permet à la SETAO de bénéficier en permanence de l'assistance de BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL dans les domaines suivants :
- orientation stratégique,
 - communication et commercial,
 - ressources humaines,
 - finance, etc.
- Modalités et rémunération : Les charges supportées par la SETAO dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 618 millions au 31 décembre 2015.

2.2 Convention de prêt avec Bouygues Bâtiments International

- Administrateur concerné : Monsieur Olivier Montfort jusqu'en mars 2015 et Monsieur Richard Dupuis depuis le 5 mars 2015
- Nature et objet : Convention de prêt sans intérêts d'un montant de 5,8 millions d'euros conclue le 14 décembre 2007 avec BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL.
- Ce prêt a été accordé à titre de soutien aux activités de la SETAO, S.A. Elle a été renouvelée par le conseil d'administration du 30 octobre 2014. Elle a été renouvelée par le conseil d'administration du 30 octobre 2014 et est arrivée à expiration au 31 décembre 2015
- A compter du 1^{er} janvier 2016, ce prêt sera soumis à intérêt au taux EURIBOR + 1%.
- Modalités et rémunération : La dette en compte courant inscrite au passif des états financiers au 31 décembre 2015 s'élève à FCFA 3,3 milliards soit €5,138 millions. Au cours de l'exercice 2015, la SETAO, S.A. n'a pas effectué de tirage dans le cadre de cette convention. Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2015.

3. Rémunérations exceptionnelles visées par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons, par ailleurs, que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée aux administrateurs de la société SETAO, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG

Ernst & Young, S.A.


Jean-Luc Ruéhe
Expert-Comptable Diplômé
Associé


Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé
Associée



4- LE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

« S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA

Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01

R.C.C.M.-ABJ-1950-B-1219

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 340.109.949 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur sera ainsi ramené de 4.826.509.664 F CFA à 4.486.399.715 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour six ans, le mandat d'Administrateur de Richard DUPUIS qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

La durée de son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour six ans, le mandat d'Administrateur de Philippe MOREAU qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

La durée de son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

5- LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
 Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01 Sigle usuel : SETAO SA
 N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31 décembre 2015 Durée en mois : 12

Réf.	ACTIF	Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amort./Prov.	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)				
AA	Charges Immobilisées				
AX	Frais d'établissement	0		0	0
AY	Charges à répartir				
AC	Primes de remboursement des obligations	0		0	0
AD	Immobilisations incorporelles	0	0		
AE	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels	0	0	0	0
AG	Fonds commercial	0	0	0	0
AH	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
AI	Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains	0	0	0	0
AK	Bâtiments	0	0	0	0
AL	Installations et agencements	6 893 173	6 893 173	0	0
AM	Matériel	505 135 800	320 937 294	184 198 506	274 089 825
AN	Matériel de transport	110 033 984	81 637 741	28 396 243	47 438 894
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	0	0	0	0
AQ	Immobilisations financières				
AR	Titres de participation	362 950 000	362 950 000	0	0
AS	Autres immobilisations financières	17 192 385	0	17 192 385	17 192 385
AW	(1) dont H.A.O. : Brut Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 002 205 342	772 418 208	229 787 134	338 721 104

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
 Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01
 N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31 décembre 2015 Sigle usuel : SETAO SA
 Durée en mois : 12

Réf.	ACTIF	Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amort./Prov.	Net	Net
AZ	Report Total Actif immobilisé	1 002 205 342	772 418 208	229 787 134	338 721 104
	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H.A.O.	0	0	0	0
BB	Stocks				
BC	Marchandises	0	0	0	0
BD	Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	4 615 510
BE	En-cours	0	0	0	0
BF	Produits fabriqués	0	0	0	0
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées	112 090 564	0	112 090 564	132 863 713
BI	Clients	830 251 592	316 631 047	513 620 545	1 207 252 948
BJ	Autres créances	324 676 789	0	324 676 789	130 807 182
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 267 018 945	316 631 047	950 387 898	1 475 539 353
	TRESORERIE - ACTIF				
BQ	Titres de placement	2 000 000 000	0	2 000 000 000	3 500 000 000
BR	Valeurs à encaisser		0	0	0
BS	Banques, chèques postaux, caisse	3 474 649 893	0	3 474 649 893	4 024 835 768
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	5 474 649 893	0	5 474 649 893	7 524 835 768
BU	Ecart de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	0	0	0	0
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	7 743 874 180	1 089 049 255	6 654 824 925	9 339 096 225

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST Sigle usuel : SETAO SA
 Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01
 N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31 décembre 2015 Durée en mois : 12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILES		
CA	Capital	672 000 000	672 000 000
CB	Actionnaires capital non appelé	0	
CC	Primes et Réserves		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	0	0
CE	Ecart de réévaluation	0	0
CF	Réserves indisponibles	67 200 000	67 200 000
CG	Réserves libres	1 050 925 813	1 050 925 813
CH	Report à nouveau	-4 826 509 664	-6 939 115 495
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	340 109 949	2 112 605 831
CK	Autres Capitaux propres		
CL	Subvention d'investissement	0	0
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés	0	0
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-2 696 273 902	-3 036 383 851
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES(1)		
DA	Emprunts	0	0
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	0	0
DC	Dettes financières diverses	0	0
DD	Provisions financières pour risques et charges	806 496 213	219 289 452
DE	(1) dont H.A.O. :		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	806 496 213	219 289 452
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	-1 889 777 689	-2 817 094 399

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
 Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01
 N° d'indentification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31 décembre 2015 Durée en mois : 12
 Sigle usuel : SETAO SA

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
DG	Report Total Ressources stables	-1 889 777 689	-2 817 094 399
	PASSIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	7 387 368	11 425 439
DI	Clients, avances reçues	676 833 840	1 099 657 840
DJ	Fournisseurs d'exploitation	1 757 057 946	1 735 177 255
DK	Dettes fiscales	537 278 648	1 175 855 133
DL	Dettes sociales	4 974 923	28 868 450
DM	Autres dettes	5 517 310 828	8 104 830 571
DN	Risques provisionnés	0	0
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	8 500 843 553	12 155 814 688
	TRESORERIE - PASSIF		
DQ	Banques, crédits d'escompte	0	0
DR	Banques, crédits de trésorerie	0	0
DS	Banques, découverts	43 759 061	375 936
DT	TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	43 759 061	375 936
DU	Ecarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)	0	0
DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 654 824 925	9 339 096 225

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Forcurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le :

31-déc-15

Durée en mois :

12

Réf.	CHARGES (1 ^{re} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises	0	11 687 439
RB	- Variation de stocks (- ou +) <i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	27 746 793	756 946 357
RD	- Variation de stocks (- ou +) <i>(Marge brute sur marchandises voir TG)</i>		
RE	Autres achats	904 186 581	355 557 360
RH	- Variation de stocks (- ou +)	4 615 510	-4 615 510
RI	Transports	193 947 477	154 112 341
RJ	Services extérieurs	3 352 102 813	4 847 337 872
RK	Impôts et taxes	160 658 027	165 918 939
RL	Autres charges <i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>	149 854 274	30 142 017
RP	Charges de personnel ⁽¹⁾	703 355 283	520 202 159
RQ	(1) dont personnel extérieur	127 662 815	30 721 500
	<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	716 196 028	216 794 491
RW	Total des charges d'exploitation	6 212 662 786	7 054 083 465
	<i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>		

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le :

31-déc-15

Durée en mois :

12

Réf.	PRODUITS (1 ^{re} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
TA	Ventes de marchandises	0	0
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	0	-11 687 439
TC	Ventes de produits fabriqués	0	0
TD	Travaux, services vendus	6 479 607 801	9 138 078 278
TE	Production stockée (ou déstockage)	0	0
TF	Production immobilisée		
TG	MARGES BRUTE SUR MATIERES	6 451 861 008	8 381 131 921
TH	Produits accessoires	0	0
TI	CHIFFRES D'AFFAIRES ⁽¹⁾ (TA + TC + TD + TH)	6 479 607 801	9 138 078 278
TJ	⁽¹⁾ dont à l'exportation		
TK	Subventions d'exploitation	0	0
TL	Autres produits	168 467 098	259 600 436
TN	VALEUR AJOUTEE	1 854 963 424	3 080 591 899
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 184 817 861	2 560 389 740
TS	Reprise sur provisions	33 209 720	58 612 488
TT	Transfert de charges	10 726 536	93 961 642
TW	Total des produits d'exploitation	6 692 011 155	9 550 252 844
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION	479 348 369	2 496 169 379
	Bénéfice (+) ; Perte (-)		

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le :

31-déc-15

Durée en mois :

12

Réf.	CHARGES (2 ^{ème} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
RW	Report Total des charges d'exploitation	6 212 662 786	7 054 083 465

ACTIVITE FINANCIERE			
SA	Frais Financiers	0	0
SC	Pertes de change	0	0
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF	Total des charges financières	0	0
<i>(Résultat financier voir UG)</i>			
SH	Total des charges des activités ordinaires	6 212 662 786	7 054 083 465
<i>(Résultat des activités ordinaires voir UI)</i>			
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)			
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	2 494 703	3 125 000
SL	Charges H.A.O.	0	0
SM	Dotations H.A.O.	0	0
SO	Total des charges H.A.O.	2 494 703	3 125 000
<i>(Résultat H.A.O. voir UP)</i>			
SQ	Participation des travailleurs	0	0
SR	Impôts sur le résultat	236 770 529	448 984 885
SS	Total participation et impôts	236 770 529	448 984 885
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES	6 451 928 018	7 506 193 350
<i>(Résultat net voir UZ)</i>			

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31-déc-15

Durée en mois :

12

Réf.	PRODUITS (2 ^{ème} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
TW	Report Total des produits d'exploitation	6 692 011 155	9 550 252 844
	ACTIVITE FINANCIERE		
UA	Revenus financiers	100 026 812	68 546 337
UC	Gains de change	0	0
UD	Reprises sur provisions	0	0
UE	Transfert de charges	0	0
UF	Total des produits financiers	100 026 812	68 546 337
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	100 026 812	68 546 337
UH	Total des produits des activités ordinaires	6 792 037 967	9 618 799 181
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES⁽¹⁾		
	(+ ou -)	579 375 181	2 564 715 716
UJ	⁽¹⁾ dont impôt correspondant		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
UK	Produits des cessions d'immobilisations	0	0
UL	Produits H.A.O.	0	0
UM	Reprises H.A.O.	0	0
UN	Transferts de charges	0	0
UO	Total des produits H.A.O.	0	0
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	-2 494 703	-3 125 000
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	6 792 037 967	9 618 799 181
UZ	RESULTAT NET	340 109 949	2 112 605 831
	Bénéfice (+) ; Perte (-)		

**6- LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE REGISTRE DES TITRES NOMINATIFS**

Société d'études et de travaux pour l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le registre de titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2015

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique
de l'Ouest, S.A.
SETAO
22, rue des foreurs
01 BP 925 Abidjan 01

Le 15 juin 2016

Aux Actionnaires de la Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO)

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration à joindre au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Conclusion

La situation des actionnaires au 31 mai 2016 obtenu via la société de gestion et d'intermédiation SOGEBOURSE, qui assure la gestion des titres pour le compte de la SETAO, ne constitue pas un registre de titres établi conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Par conséquent, aucune déclaration n'est jointe au présent rapport. Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre les diligences suivantes :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2015 ;

- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG

Ernst & Young, S.A.


Jean-Luc Ruete
Expert-Comptable Diplômé
Associé


Caroline Zamojciówna-Orlo
Expert-Comptable Diplômé
Associée

7- LA LISTE DES ADMINISTRATEURS

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
« S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA
Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01
R.C.C.M –ABJ-B-1950- 1219

LISTE DES ADMINISTRATEURS

M. Richard DUPUIS	Président du Conseil d'Administration
M. Nicolas de ROQUEFEUIL	Administrateur et Directeur Général
M. Christophe PETIT	Administrateur
M. Pierre SKOROCHOD	Administrateur
M. Philippe MOREAU	Administrateur

**8- L'AVIS DE CONVOCATION ET LE TEXTE DES RESOLUTIONS PARUS
DANS LE QUOTIDIEN "FRATERNITE-MATIN"
DES 15 ET 27 JUIN 2016**

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST « S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
 au capital de 672.000.000 F CFA
 Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01
 R.C.C.M-ABJ-1950-B-1219
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Jendredi 30 Juin 2016 à 10h00, à l'hôtel TIAMA - Abidjan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
2. Approbation de ces rapports et des comptes annuels au titre de l'exercice 2015 - Quitus aux Administrateurs;
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et approbation desdites conventions;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015;
5. Renouvellement de mandats d'administrateurs;
6. Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Les actions doivent être déposées à la SOGEBOURSE - 01 BP 1355 ABIDJAN 01. Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront retirer un formulaire de vote par correspondance au siège social.

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION
 L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION
 L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION
 L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 340.109.949 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur sera ainsi ramené de 4.826.509.664 F CFA à 4.486.399.715 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION
 L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour six ans, le mandat d'Administrateur de Richard DUPUIS qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. La durée de son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

CINQUIEME RESOLUTION
 L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour six ans, le mandat d'Administrateur de Philippe MOREAU qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. La durée de son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

SIXIEME RESOLUTION
 L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

**SOCIETE D'ETUDES ET DE
TRAVAUX POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST**
« S.E.T.A.O. »
Société Anonyme avec Conseil
d'Administration au capital de
672.000.000 F CFA
Siège social: 22, rue des Foreurs- 01 BP
925-Abidjan
01 R.C.C.M-ABJ-1954-B-1219
**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2016
AVIS DE CONVOCAION**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
sont convoqués en Assemblée Générale
Ordinaire le :

Judi 30 juin 2016 à 10h 00 à l'hôtel
TIAMA-Abidjan à l'effet de délibérer
sur l'ordre du jour suivant:

Lecture du Rapport de gestion du
Conseil, d'Administration et du Rapport
Général des Commissaires aux Comptes
sur les comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2015,

Approbation de ces rapports et des
comptes annuels au titre de l'exercice
2015 - Quitus aux Administrateurs,

Lecture du Rapport Spécial des
Commissaires aux Comptes sur les
conventions visées à l'article 438 de
l'Acte Uniforme relatif au Droit des
Sociétés Commerciales et du
Groupement d'Intérêt Economique et
approbation desdites conventions,

Affectation du résultat de l'exercice
2015,

Renouvellement de mandats
d'administrateurs,

Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Les actions doivent être déposées à la
SOGEBOURSE - 01. BP 1355 ABIDJAN
01.

Les actionnaires désirant voter par
correspondance pourront retirer un
formulaire de vote par correspondance
au siège social.

- TEXTE DES RESOLUTIONS

- PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir
entendu la lecture du Rapport de gestion
du Conseil d'Administration et du
Rapport Général des Commissaires aux
Comptes, les approuve ainsi que les
comptes annuels de l'exercice clos le 31
décembre 2015, tels qu'ils ont été
présentés et arrêtés par le Conseil
d'Administration.

L'Assemblée Générale donne quitus de
leur gestion à l'ensemble des
Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir
entendu la lecture du Rapport Spécial
des Commissaires aux Comptes relatif
aux opérations visées par l'article 438 de
l'Acte Uniforme relatif au Droit des
Sociétés Commerciales et du
Groupement d'Intérêt Economique, en
approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter
le bénéfice de l'exercice de 340.109.949 F
CFA au Report à Nouveau dont le
montant débiteur sera ainsi ramené de
4.826.509.664 F CFA à 4.486.399.715 F

CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de
renouveler, pour six ans, le mandat
d'Administrateur de Richard DUPUIS
qui arrive à expiration à l'issue de la
présente Assemblée Générale.

La durée de son mandat expirera à
l'issue de l'Assemblée

Générale Ordinaire appelée à statuer sur
les comptes de l'exercice 2021.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale décide de
renouveler, pour six ans, le mandat
d'Administrateur de Philippe MOREAU
qui arrive à expiration à l'issue de la
présente Assemblée Générale. La durée
de son mandat expirera à l'issue de
l'Assemblée Générale Ordinaire appelée
à statuer sur les comptes de l'exercice
2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous
pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un
extrait du présent procès-verbal pour
accomplir toutes formalités où besoin
sera.

FC 100012300
